

PRÉSENTÉ PAR L'

**OR** OBSERVATOIRE  
DE LA RETRAITE



## Le Régime volontaire d'épargne retraite et l'enjeu de la cotisation

En quoi le Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) se distingue-t-il véritablement des dispositifs préexistants, comme les REER collectifs, qui incitaient déjà les salariés à épargner pour leur retraite ? Il est légitime de se poser la question, puisque le gouvernement du Québec a défini le RVER sur la base d'une cotisation obligatoire pour l'employé, mais facultative pour l'employeur. De plus, contrairement à d'autres juridictions au Canada et dans le monde, le gouvernement du Québec n'a pas déployé de mesures visant à soutenir la cotisation des salariés. Ainsi, sur le fond, il apparaît que peu de choses distinguent le RVER des autres mesures favorisant l'épargne-retraite individuelle. Ce bulletin de la retraite propose une mise en perspective du RVER en comparant la formule québécoise avec d'autres exemples de régimes comparables dans le monde.

Bonne lecture.

## Actualités

■ Le scrutin du 21 octobre 2019 entraînera l'élection de 338 députés partout au Canada, dont 78 du Québec. Les principaux partis politiques ont présenté leurs plateformes électorales, dont des propositions liées à la retraite que nous exposons ici. Les annonces faites en cours de campagne, ainsi que les déclarations d'intention n'ont pas été recensées.

### Parti Libéral du Canada (PLC)

■ Augmenter de 10 % le montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés dès l'âge de 75 ans.

■ Bonifier de 25 % les prestations de survivant du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Cette bonification représente jusqu'à 2 080 \$ de prestations supplémentaires par année.

<https://2019.liberal.ca/fr/>

### Parti Conservateur du Canada (PCC)

■ Augmenter de 1000 \$ le crédit d'impôt non remboursable en raison de l'âge.

<https://ici.radio-canada.ca/info/2019/elections-federales/comparateur-programmes-plateformes-partis-politiques-enjeux/>

## SOMMAIRE

Actualités .....	1
Mobilisations .....	3
Le savant et la politique .....	3
Veille internationale .....	6
Ressources documentaires .....	7



## Nouveau Parti Démocratique (NPD)

- Prioriser les retraités lors de la faillite d'une entreprise ayant un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées insuffisamment capitalisé.
- Interdire aux entreprises de verser primes et dividendes si le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées est sous-capitalisé.
- Créer un programme d'assurance-retraite obligatoire financé par l'industrie afin que les promesses des régimes soient toutes honorées.
- Interdire les régimes à prestations cibles dans le secteur public.
- Création d'une commission consultative afin d'améliorer le programme de la sécurité de la vieillesse et de renforcer le Régime de pensions du Canada.
- Incrire automatiquement et de manière rétroactive les retraités au programme de la sécurité de la vieillesse.

<https://www.npd.ca/vision>

## Bloc Québécois (BQ)

- Octroyer un crédit d'impôt aux employeurs pour la formation et le maintien au travail des personnes de 65 ans et plus.
- Diminuer la récupération du revenu du Supplément de revenu garanti pour les revenus issus du travail.
- Faire des caisses de retraite des créanciers prioritaires en matière en cas de faillite d'entreprise.
- Améliorer le programme de la sécurité de la vieillesse.

<https://www.blocquebecois.org/>

■ L'Institut de la statistique du Québec a publié, en septembre dernier, une mise à jour de l'évolution des régimes de pension agréés (RPA) au Québec pour la période 2007-2017. On apprend notamment que le nombre d'adhérents à un RPA est en baisse depuis 2015 au Québec. Couplée à une croissance de l'emploi, cette baisse a fait diminuer le taux de couverture des RPA. Sur dix ans, celui-ci est passé de 42 % en 2007 à 39,7 % en 2017.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/cap-remuneration-201909-17.pdf>

■ Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a annoncé le 23 septembre dernier le lancement d'un programme pour l'embauche et la rétention de travailleurs retraités. Ce programme, doté d'une enveloppe de 7 millions \$ sur cinq ans, permettra aux employeurs qui s'en prévalent de recevoir 50 % du salaire de ces travailleurs en subvention, sur une période de 52 semaines. La subvention ne pourra cependant dépasser le salaire minimum, qui est de 12,50 \$ de l'heure. Cette mesure s'inscrit dans une démarche entamée par le ministre Boulet au printemps dernier, pour inciter les travailleurs expérimentés à rester ou à retourner au travail. Des groupes représentant les retraités, les aînés et les travailleurs avaient alors réagi en soulignant que des conditions favorables devaient être réunies pour cela. Parmi ces conditions, le relèvement du salaire minimum à 15 \$ l'heure, ainsi que des mesures fiscales empêchant la coupure des rentes versées aux personnes en âge de les recevoir ont été évoquées.

<https://www.journaldemontreal.com/2019/09/23/sept-millions--pour-retenir-les-travailleurs-retraites>

■ La Chaire en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke a publié en septembre dernier un cahier de recherche mesurant les avantages que procure le Régime de rentes du Québec pour les femmes. L'étude montre que le régime offre à ces dernières, pour plusieurs raisons distinctes, un meilleur rendement que les hommes.

[http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/rrq\\_un-rendement-favorable-aux-femmes/](http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/rrq_un-rendement-favorable-aux-femmes/)

■ Le ministre norvégien des Finances a précisé, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les modalités de désinvestissement qu'adoptera le fonds souverain du pays des entreprises pétrolières dans lesquelles il a investi. Après que la direction du fonds a annoncé, en 2017, qu'un retrait complet du secteur pétrolier allait s'opérer, le ministre a fait état de la première étape

de ce désengagement, qui vise 95 entreprises dans lesquelles le fonds a investi 5,4 milliards d'euros.

<https://www.lorientlejour.com/article/1188975/la-norvege-autorise-son-fonds-souverain-a-se-desinvestir-de-95-groupes-petroliers.html>

## Mobilisations

■ Dans le cadre de la campagne électorale fédérale, le Réseau FADOQ a tenu le 1er octobre dernier un débat opposant des représentants des principaux partis politiques siégeant à la Chambre des communes. L'événement a permis de confronter les positions des partis sur la situation des aînés et retraités. Le débat a été enregistré et est disponible à l'adresse suivante :

[https://www.facebook.com/reseaufadog/videos/537927427028542/?eid=ARDCCH22\\_IIYfgzr9SalVI9M3D09UEHXw7eeIM0yEvmVtZ4dGbxwKqODfiTuTr3TOY72Nx93ni10eu](https://www.facebook.com/reseaufadog/videos/537927427028542/?eid=ARDCCH22_IIYfgzr9SalVI9M3D09UEHXw7eeIM0yEvmVtZ4dGbxwKqODfiTuTr3TOY72Nx93ni10eu)

## Le savant et la politique

### Le RVER et l'enjeu de la cotisation

**Riel Michaud-Beaudry**  
**Observatoire de la retraite**

Au Québec et au Canada, les gouvernements et les institutions financières insistent sur l'importance d'épargner pour assurer le maintien de la qualité de vie à la retraite. À cet effet, différents produits, incitatifs et dispositifs pour stimuler l'épargne-retraite ont été mis de l'avant, le plus souvent encadrés ou appuyés par des politiques fiscales. Le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) constitue un exemple récent d'initiative gouvernementale allant en ce sens. Comme dans le cas des autres mesures favorisant l'épargne-retraite, il est important de pouvoir juger de l'efficacité du RVER quant à sa capacité à améliorer le niveau de couverture financière à la retraite au Québec.

En attendant d'obtenir un portrait étoffé des performances du RVER, il importe d'approfondir les connaissances sur les orientations institutionnelles qui ont mené à son adoption. Alors que nous avons présenté, dans le bulletin précédent, les caractéristiques générales des régimes à adhésion automatique, régimes dont fait partie le RVER, le présent bulletin compare ce régime à des équivalents ailleurs dans le monde. Cette approche comparative a pour but de mettre en évidence les choix qui ont été faits par le gouvernement du Québec quant aux caractéristiques fiscales du RVER.

## Employeurs, gouvernements et RVER

Le partage des risques et des cotisations entre employeurs et employés est au cœur du système de retraite québécois et canadien. Alors que le premier palier, le Programme de la sécurité de la vieillesse, est financé par les taxes et impôts des particuliers et des entreprises canadiennes, le Régime des rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pension du Canada (RPC), le deuxième palier, sont financés à parts égales par les employeurs et les employés. Les régimes complémentaires de retraite (RCR), formant une partie du troisième pilier, sont généralement financés par les employeurs et les employés.

Or, la donne a changé avec le RVER. La reprise économique incertaine suite à la crise financière de 2008 et l'augmentation des cotisations pour la bonification du Régime des rentes du Québec et du Régime de pension du Canada sont les principales raisons évoquées pour ne pas imposer de cotisations obligatoires aux employeurs offrant des régimes à adhésion automatique à leurs employés<sup>1</sup>. Si les syndicats et l'Institut canadien des actuaires ont soulevé l'anomalie de l'absence de cotisations d'employeurs au RVER par rapport à d'autres types de régimes, le Conseil du patronat, par exemple, soulignait l'avantage de cette particularité pour le succès de l'implantation des RVER<sup>2-3-4</sup>.

<sup>1</sup> Ministère des Finances du Canada. (2011). Fiche d'information : Le contexte du système de revenu de retraite au Canada. Repéré à : [https://www.fin.gc.ca/n11/data/11-119\\_1-fra.asp](https://www.fin.gc.ca/n11/data/11-119_1-fra.asp)

<sup>2</sup> Centrale des syndicats démocratiques, mémoire déposé à la commission des finances publiques, Projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, 2013

<sup>3</sup> Conseil du patronat du Québec, mémoire déposé à la commission des finances publiques, Projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, 2013

<sup>4</sup> Institut canadien des actuaires, mémoire déposé à la commission des finances publiques, Projet de loi n° 39, Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, 2013

En plus de se démarquer de ce qui se fait dans le cadre québécois et canadien, les RVER, en n'impliquant pas les employeurs dans leur financement, sont différents des modèles du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. Comme au Québec, les régimes à adhésion automatique sont offerts si un employeur ne propose pas un régime de retraite équivalent ou approuvé (voir tableau 1).

Si les expériences de régimes à adhésion automatique aux États-Unis existent, les employeurs ne sont pas tenus d'y faire adhérer leurs employés. D'autres pays ayant un système de retraite différent, mais ayant offert l'adhésion automatique à tous les employés comme la Turquie, la

Pologne, l'Italie et la Suède, entre autres, requièrent la participation financière des employeurs et/ou de l'État<sup>5-6-7</sup>.

Les cotisations supplémentaires que versent l'État et les employeurs de ces pays permettent d'améliorer le taux de couverture : 77 % des adhérents au régime de retraite à adhésion automatique de la Nouvelle-Zélande, le KiwiSaver, mentionnaient que ces cotisations étaient une motivation importante à ne pas se retirer du régime.

Les cotisations d'employeurs au régime de retraite ne font généralement pas diminuer les salaires ou les autres avantages sociaux que peuvent recevoir les employés<sup>8</sup>.

## Tableau 1.

### Juridictions où sont implantés des régimes à adhésion automatique pour l'ensemble de la population active

JURIDICTION	Cotisation des employeurs et/ou aide publique minimale
Nouvelle-Zélande (Kiwisaver)	Cotisation minimale de 3 % du salaire brut de la part des employeurs. Le gouvernement offre 50 % du montant épargné jusqu'à concurrence de 521,43 NZD pendant un maximum de cinq ans sous forme de crédit d'impôt remboursable. Pour faciliter l'implantation du programme, les membres adhérant avant mai 2015 recevaient une subvention immédiate de 1000 NZD. Le gouvernement offre des subventions pour l'achat d'une première propriété allant jusqu'à 10 000 NZD par membre.
Royaume-Uni	Le taux de cotisation minimum total est de 8 % dont 1% provient d'un allègement fiscal du gouvernement et un minimum de 3 % provient de l'employeur.

Source : Sources : Kiwisaver: <https://www.kiwisaver.govt.nz/>

National Employment Saving Trust: <https://www.nestpensions.org.uk/schemeweb/nest.html>

<sup>5</sup> Rudolph, H., P. (2019). Pension Funds with Automatic Enrollment Schemes: Lessons for Emerging Economies. Policy research working paper 8726.

<sup>6</sup> Khamphaita, P. (2017). Who pays the piper: An international comparison of employer and employee contributions to DC pensions. Pensions Policy Institute

<sup>7</sup> Marier, P. (2010). Improving Canada's Retirement Saving: Lessons from Abroad, Ideas from Home, IRPP Study, 9

<sup>8</sup> Butrica, B.A., Karamcheva, N.S. (2015) Automatic enrollment, employer match rates, and employee compensation in 401(k) plans, Monthly Labor Review

En effet, lorsque sondés sur les stratégies utilisées ou à être utilisées concernant la hausse des coûts suite à l'implantation des régimes à adhésion automatique, les employeurs du Royaume-Uni ont principalement mentionné qu'ils absorberaient ces coûts dans les frais généraux ou réduiraient leurs profits<sup>9</sup>. En somme, parmi les juridictions survolées ayant rendu obligatoire la participation à un régime à adhésion automatique à la portion de la population active n'étant pas déjà couverte par un régime complémentaire de retraite, le Québec se démarque en laissant les cotisants se constituer seuls un patrimoine, qui s'avère généralement insuffisant pour assurer une retraite décente.

## Les travailleurs à faible revenu et le RVER

Les travailleurs à faible revenu étant les moins couverts par un régime complémentaire de retraite, ils sont plus susceptibles d'adhérer à un RVER<sup>10</sup>. Pourtant, celui-ci est peu attristant pour eux, car les retraits, une fois à la retraite, font diminuer les montants issus du Supplément de revenu garanti (SRG). Or, ce sont précisément les travailleurs à faible revenu qui ont le plus de chances de percevoir un revenu issu du SRG<sup>11</sup>. Ainsi, concernant les prestations des régimes publics variant en fonction du revenu de retraite, comme le SRG, le Royaume-Uni a diminué le taux de récupération du revenu de ces programmes<sup>12</sup>. La Nouvelle-Zélande a instauré une pension universelle ne variant pas selon le revenu, assurant ainsi à tous les retraités que leur épargne accumulée ne ferait pas diminuer leurs prestations provenant des régimes publics<sup>13</sup>.

Puisque les travailleurs à faible revenu sont fiscalement désavantagés lorsque vient le temps de récupérer leur épargne accumulée durant la vie active, qu'ils constituent en partie le segment de la population active visé par le



RVER et que le SRG est un programme dont le gouvernement québécois n'a pas le contrôle, ce dernier pourrait financièrement soutenir les cotisations versées par les travailleurs à faible revenu. À cet égard, mentionnons que la Saskatchewan a innové en cette matière à la fin des années 1980. En effet, entre 1986 et 1992, le Saskatchewan Pension Plan, un régime multiemployeurs où ces derniers pouvaient y faire adhérer leurs employés, offrait notamment des cotisations gouvernementales jusqu'à 300 \$ pour les personnes à faible revenu<sup>14</sup>. Cette initiative n'est pas isolée : d'autres pays encouragent la participation à leurs régimes à adhésion automatique par des cotisations gouvernementales suivant les cotisations des travailleurs<sup>15</sup>. La participation de l'État à la constitution d'un patrimoine personnel par des cotisations, en plus des cotisations des individus, semble être bénéfique à la fois pour les travailleurs à faible revenu et pour les travailleurs de la classe moyenne<sup>16</sup>.

<sup>9</sup> Department for Work and pensions. (2016). Employers' Pension Provision survey 2015.

Repéré à [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/584593/rr919-employers-pension-provision-2015.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/584593/rr919-employers-pension-provision-2015.pdf)

<sup>10</sup> Retraite Québec, Constats et enjeux concernant le système de retraite québécois, 2010

<sup>11</sup> Sharanjit Uppal, Ted Wannell et Edouard Imbeau, Parcours menant au Supplément de revenu garanti, Statistiques Canada, Revue Perspective, août 2009

<sup>13</sup> OCDE (2012), OECD Pensions Outlook 2012, OECD Publishing

<sup>14</sup> Marier, P. (2010). Improving Canada's Retirement Saving: Lessons from Abroad, Ideas from Home, IRPP Study, 9

<sup>15</sup> Peksevim, S. et V. Akgiray. (2019). Reforming the Pension System in Turkey: Comparison of Mandatory and Auto-Enrolment Pension Systems in Selected OECD Countries. Repéré à : [www.oecd.org/pensions/Reforming-the-Pension-System-in-Turkey-2019.pdf](http://www.oecd.org/pensions/Reforming-the-Pension-System-in-Turkey-2019.pdf)

<sup>16</sup> OCDE. (2018). Financial Incentives and Retirement Savings.

Repéré à: [https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/financial-incentives-and-retirement-savings\\_9789264306929-en#page4](https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/financial-incentives-and-retirement-savings_9789264306929-en#page4)

## Conclusion

Ainsi, en plus d'une économie québécoise en croissance<sup>17</sup> qui pourrait permettre aux employeurs de cotiser, les expériences internationale et canadienne montrent que l'implication financière des employeurs et des gouvernements dans les régimes à adhésion automatique est répandue et souhaitable<sup>18</sup>. Ceci étant dit, puisque le paysage des régimes de retraite québécois actuel permet aux employeurs ne souhaitant pas cotiser au RVER de simplement migrer vers un REER collectif sans cotisations de leur part, il importe d'élargir la réflexion de la responsabilité des employeurs dans le financement de la retraite à l'ensemble du système de retraite. Cela nous semble particulièrement pertinent dans une situation de pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines, où de bonnes conditions de retraite pourraient faire une différence. Cette réflexion prendra un tournant significatif lorsque les données pertinentes concernant l'efficacité du RVER seront disponibles, lesquelles pourront asseoir un débat public éclairé sur les meilleures manières d'améliorer la situation financière des personnes retraitées ne disposant pas d'un RCR.

## Veille internationale

### Australie

Le gouvernement de coalition d'Australie effectuera une revue du système de retraite du pays dans un contexte de vieillissement de la population et d'une commission parlementaire ayant notamment porté sur le programme Super-annuation. Près de 27 ans après l'établissement de ce programme de cotisation obligatoire pour l'ensemble des travailleurs, la revue évaluera l'état présent et projeté des trois paliers du système de retraite australien. Si un document de consultation est disponible en novembre 2019, le rapport final sera remis au gouvernement en juin 2020. Celui-ci évaluera notamment la distribution des revenus au sein de la population et l'impact du système de retraite sur les finances publiques.

<http://ministers.treasury.gov.au/ministers/josh-frydenberg-2018/media-releases/review-retirement-income-system>

## Canada

Les régimes à prestations déterminées des plus grandes compagnies canadiennes sont volontairement sous-financés, selon une étude du Centre canadien de politiques alternatives. Entre 2011 et 2017, les montants versés aux actionnaires excédaient largement les déficits des régimes à prestations déterminées. Par exemple, en 2017, les entreprises S&P/TSX avec des régimes à prestations déterminées ont versé 66 milliards de dollars à leurs actionnaires alors que les déficits des régimes de retraite atteignaient 12 milliards de dollars. Le rapport recommande que la législation actuelle concernant la capitalisation des régimes de retraite doive également prendre en compte la santé financière de l'ensemble de la compagnie, et non pas seulement la santé financière du régime de retraite.

<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/first-served>

### France

Les revendications des Gilets jaunes ont trouvé un écho chez le président Macron, qui a annoncé la réindexation des pensions de moins de 2 000 euros et l'annulation d'une taxe pour les retraités. Suivant ces mesures, les comptes de l'assurance-vieillesse ne balancent plus d'environ 4 milliards d'euros, ce qui complique la réforme actuellement en cours. Rappelons que cette dernière ne doit pas viser à rétablir une balance ou à combler un déficit, mais à refonder la façon dont sont alloués les droits à pension.

<https://www.europe1.fr/emissions/L-edito-eco2/assurance-vieillesse-et-securite-sociale-l-explosion-du-deficit-des-retraites-3922535>

### Royaume-Uni

Selon un sondage réalisé par le Pensions and Lifetime Savings Association, plus de la moitié des épargnants du Royaume-Uni ne sont pas confiants d'épargner suffisamment pour la retraite, alors que seulement 20 % le sont. Les hommes sont plus à même de dire qu'ils épargnent suffisamment comparativement aux femmes, de même que les propriétaires de maison et les personnes plus fortunées. De plus, 37 % des répondants croient à tort que le taux de

<sup>17</sup> Pinsonneault, M., Québec : Essor soutenu des investissements des entreprises au T2, Banque Nationale du Canada, Nouvelles économiques, 25 septembre 2018

<sup>18</sup> OCDE (2014), OECD Pensions Outlook 2014, OECD Publishing

cotisation des régimes à adhésion automatique est un niveau d'épargne suffisant et recommandé par le gouvernement.

<http://www.plsa.co.uk/Press-Centre/Press-Releases/Article/Millions-questioning-if-they-are-saving-enough-for-retirement>

## Ressources documentaires

### Régimes à adhésion automatique

Khambaita, P. (2017). *Who pays the piper : An international comparison of employer and employee contributions to DC pensions*. Pensions Policy Institute.

<https://www.nowpensions.com/wp-content/uploads/2017/10/EM-BARGOED-UNTIL-1230HRS-20171013-PPI-Who-pays-the-piper-report-FINAL.pdf>

Marier, P. (2010). Improving Canada's Retirement Saving : Lessons from Abroad, Ideas from Home, IRPP Study, 9.

[https://www.researchgate.net/publication/280883756\\_Improving\\_Canada%27s\\_Retirement\\_Saving\\_Lessons\\_from\\_Abroad\\_Id\\_ideas\\_from\\_Home](https://www.researchgate.net/publication/280883756_Improving_Canada%27s_Retirement_Saving_Lessons_from_Abroad_Id_ideas_from_Home)

Peksevim, S. et V. Akgiray. (2019). *Reforming the Pension System in Turkey : Comparison of Mandatory and Auto-Enrolment Pension Systems in Selected OECD Countries*.

[www.oecd.org/pensions/Reforming-the-Pension-System-in-Turkey-2019.pdf](http://www.oecd.org/pensions/Reforming-the-Pension-System-in-Turkey-2019.pdf)

Rudolph, H., P. (2019). *Pension Funds with Automatic Enrollment Schemes : Lessons for Emerging Economies*. Policy research working paper 8726.

[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3335093](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3335093)

### Épargne-retraite et incitatifs fiscaux

OCDE (2016). *OECD Pensions Outlook 2016*. Publications OCDE, Paris.

[https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/oecd-pensions-outlook-2016\\_pens\\_outlook-2016-en#page3](https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/oecd-pensions-outlook-2016_pens_outlook-2016-en#page3)

OCDE (2018). *OECD Pensions Outlook 2018*. Publications OCDE, Paris.

[https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/oecd-pensions-outlook-2018\\_pens\\_outlook-2018-en#page4](https://read.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/oecd-pensions-outlook-2018_pens_outlook-2018-en#page4)

OCDE (2018). *Financial Incentives and Retirement Savings*. Publications OCDE, Paris.

<https://www.oecd.org/pensions/financial-incentives-and-retirement-savings-9789264306929-en.htm>

## Le Bulletin de la retraite

N° 29 AVRIL - MAI 2017



**L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.**

**N° 38 Septembre - Octobre 2019**

### Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)

10555, avenue de Bois-de-Boulogne CP 2006  
Montréal, Québec H4N 1L4  
(514) 380-8916 - [www.irec.net](http://www.irec.net)

### Directeur général :

Robert Laplante

### Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin,  
François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec